



La demande d'un créneau vaut acceptation des conditions d'utilisations aussi bien de la FFTA que le complément du club.

Seuls les archers confirmés du club possédant leur propre matériel de tir (arcs, flèches) ayant eu une confirmation de leur réservation faite sur

<http://www.archers-massy.com/home/planning-de-reservation-du-terrain/>

Peuvent avoir accès au terrain uniquement durant les horaires confirmés, montage, tirs et démontage inclus.

Matériel :

- Chaque archer a son propre blason (un blason + 4 clous par archer à récupérer la première fois derrière les buttes).
- Chaque archer possède sa clef (merci de nous contacter pour ceux qui n'en ont pas encore). Il est impératif de bien refermer le portail à clef.

Déroulement :

- Chaque archer ouvre et referme le portail à clé derrière lui.
- Le lavage des mains est obligatoirement fait en début de séance, suivi de la mise en place de sa propre cible avec ses propres clous, et ce avant même de monter son matériel.
- Les tirs se font tous à la même distance, par défaut à 50m. En aucun cas les cibles mobiles ne doivent être déplacé. Si un archer ne peut pas tirer à 50m, alors tous les archers s'avancent pour tous tirer à la même distance.
- Interdiction à un archer de changer de butte de tir durant un créneau d'entraînement.
- Les archers montent en cible en même temps, tout en respectant 2 mètres d'interdistances entre chacun d'eux.
- Une fois la dernière volée tirée, l'archer retire son blason et ses clous et les range avec ses affaires afin de les avoirs pour son prochain entraînement.
- Désinfection des mains avant de retirer le blason.
- L'archer repart en refermant le portail à clef derrière lui.



Chers Archers,

Pour la mise en route, qu'un seul créneau par semaine par archer (jusqu'au 7 juin) sera autorisé.

Les réservations se font via le site

<http://www.archers-massy.com/home/planning-de-reservation-du-terrain/>, un administrateur valide ou annule la demande. La réponse est donnée par mail sous 24h.

Pour pouvoir tirer, votre demande doit être validée. Vous devez être en mesure de présenter la validation du créneau à toute demande de la police municipale.

Les créneaux du soir étant les plus demandés, merci à ceux qui peuvent de demander les autres créneaux.

Les demandes de réservations/annulation doivent se faire au moins 24h à l'avance. Bien penser à annuler si vous ne pouvez pas venir.

Merci d'avance à tous pour le respect de ces nouvelles règles, afin que nous puissions tous profiter du terrain.

Toute infraction à ces règles pourrait remettre en cause l'autorisation que nous a délivrée la mairie.

Bon tir à tous,

Le bureau des Archers de Massy